

LE CENDREDEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 27 juin 2024

Date et heure de la séance : 3 juillet 2024 à 18h30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 19

Absents avec procuration : 8

Absents : 2

Présents : Mmes Nastascia ACCOT - Jacqueline BOLIS - Sandrine BONNET - MM. Jacques DUBOISSET- Thibaut FABRY - Pierre FERNAND - Mmes Margaux FOURTIN - Christelle GERMAIN - Sabrina LARRIEU - Adrienne LIBIOUL - M. José MAGALHAES - Mmes Christel MARCHENAY - Aurélie MÉJEAN-LAPAIRE - M. Sébastien MORIN - Mme Sylvie PARIS - MM. Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine VALLUY.

Absents avec procuration : M. Nicolas BERNARD procuration à M. Jean-Paul PRESLE - M. Damien BONJEAN procuration à Mme Adrienne LIBIOUL - M. Jean-Marc BRUSTEL procuration à M. Sébastien MORIN - M. Ludovic DEPLAGNE procuration à Mme Sabrina LARRIEU - M. Pierre MESURE procuration à Mme Aurélie MÉJEAN-LAPAIRE - Mme Vanessa PASDELOUP procuration à Christel MARCHENAY - M. Bruno PONTRUCHER procuration à Mme Karine VALLUY - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à M. José MAGALHAES.

Absents : MM. Florian CATINOT - Mme Valérie MONTEIRO.

Secrétaire de séance : Mme Karine VALLUY

Président de séance : M. Hervé PRONONCE

N° 24/07/03/011

OBJET : Marché de travaux pour l'extension du multi-accueil le Verger des Diablotins - Avenant n°1 au lot n° 1 «Murs Ossatures Bois - Bardages».

Dans le cadre des travaux de l'extension du Multi-Accueil le Verger des Diablotins, il est nécessaire de valider l'avenant n°1 au lot n°1 : «Murs Ossatures Bois-Bardages».

Conformément à l'article L1414-4 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, « *Tout projet d'avenant à un marché public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 % est soumis pour avis à la commission d'appel d'offres. Lorsque l'assemblée délibérante est appelée à statuer sur un projet d'avenant, l'avis de la commission d'appel d'offres lui est préalablement transmis.* ».

Le maître d'œuvre FR ARCHITECTES a recensé un seul avenant dans le suivi de ces travaux.

Monsieur MORIN indique que le lot n°1 : Murs Ossatures Bois dont le titulaire est l'entreprise SUCHEYRE, est concerné par une augmentation de plus de 5 %, à savoir :

- Montant initial du lot n°1 : **10 490,08 € HT**
- Montant des travaux complémentaires de l'avenant n°1 : **609,00 € HT**
- Augmentation globale du montant des travaux : **5,81 %**
- Montant du lot n°1 : **11 099,08 € HT**

Cette plus-value s'explique par le rajout d'un caniveau préfabriqué au droit du préau sur la partie extérieure pour la collecte des eaux de pluie.

L'ensemble de cet exposé a été présenté en Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.) du 18 juin 2024 à 17h. La C.A.O. a donné un avis favorable à cette proposition d'avenant.

De fait, M. MORIN propose au Conseil Municipal de suivre l'avis favorable émis par la Commission « travaux » lors de sa séance du 24 juin 2024 et :

- **de valider** l'avenant n°1 pour le lot n°1,
- **d'imputer** les dépenses complémentaires liées aux travaux et honoraires à la section d'investissement «21351 - Installations générales, agencements, aménagements des constructions » prévue au budget 2024,
- **d'autoriser** le Maire à signer tous les documents relatifs à la passation de cet avenant n°1.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOPTE À LA MAJORITE

3 CONTRE (Margaux FOURTIN - Pierre FERNAND et Jean-François RAZAVET)

POUR EXTRAIT CONFORME.

La Secrétaire de Séance,



Karine VALLUY



Le Maire,

Hervé PRONONCE

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ACTE EXECUTOIRE

Publié le **05 JUL. 2024**

Reçu en préfecture le **05 JUL. 2024**

La Directrice Générale des Services,


Caroline SOULIGOUX.